

DÉLIBÉRATION n° 2025-047 de la séance du 13/11/2025

OBJET : Avenant à la convention de télétransmission des actes à la préfecture de Loire-Atlantique – changement de tiers

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni à Pont-Château, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.
Nombre de présents : 16 Nombre de voix : 26

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Nicolas CRIAUD, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Emmanuel TERRIEN, Marie-Irène BRIAND-BOUIN, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Yvon LERAT, Bernard LEBEAU, Rodolphe AMAILLAND, Carole FEUNTEN-GRELAUD.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Emmanuel RIVERY a donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
Mme Lydie MAHÉ a donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU,
M. Philippe BABONNEAU a donné pouvoir à M. Jacques PRAUD,
M. Claude CAUDAL a donné pouvoir à Mme Anne-Marie CORDIER,
Mme Claire HUGUES a donné pouvoir à M. Rodolphe AMAILLAND,
Mme Christelle BRAUD a donné pouvoir à M. Emmanuel TERRIEN,
M. Driss SAÏD a donné pouvoir à Mme Carole FEUNTEN-GRELAUD,
M. Pascal PRAS a donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
Mme Pascale BRIAND a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
Mme Aïcha BASSAL a donné pouvoir à M. Yvon LERAT.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Xavier BONNET, Edith MARGUIN, Sylvain SCHERER, Alain VEY, Agnès DUHEM-BOURGEAIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Stéphanie JAFFRENNOU, comptable assignataire,
M. Jérémie TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité de l'emploi et transition des organisations,
Mme Sonia BOUCETTA, directrice déléguée, Qualité de vie et conditions de travail,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée, Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
M. Laurent TURQUOIS, directeur délégué Innovations sociales,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général.

À l'unanimité, M. Bernard LEBEAU a été désigné secrétaire de séance.

Avenant à la convention de télétransmission des actes à la préfecture de Loire-Atlantique – changement de tiers

EXPOSÉ

Depuis le 4 juillet 2007, par convention entre le Centre de gestion et la Préfecture de Loire-Atlantique, le Centre de gestion adhère au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Une nouvelle convention et son avenant n°1 étendant cette télétransmission aux actes budgétaires ont été conclues le 3 juillet 2013.

Afin de simplifier le processus de télétransmission et d'améliorer la traçabilité des actes télétransmis, après consultation de plusieurs prestataires, il est proposé de retenir un nouveau tiers de télétransmission, Omnikles, qui répond à nos besoins sur les plans technique et économique.

À cette fin, un avenant à la convention du 3 juillet 2013 est requis, qui acte du changement de tiers de télétransmission.

DÉLIBÉRÉ

VU le Code général de la fonction publique, notamment son article L452-24 ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2131-1 et L.2131.2 ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatifs aux centres de gestion, notamment son article 28 ;

VU la convention et son avenant n°1 en date du 3 juillet 2013 entre le Centre de gestion et la Préfecture de Loire-Atlantique par lesquels le Centre de gestion de Loire-Atlantique adhère au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité étendu aux actes budgétaires ;

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 24 voix pour :

- **Approuve** l'avenant n°2 à la convention du 3 juillet 2013 entre le Centre de gestion et la Préfecture de Loire-Atlantique ci-annexé ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer le dit avenant.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philip SQUELARD

